

Informations de base	
2022/2513(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué Exigences spécifiques applicables à la production et à l'utilisation des plantules non biologiques, en conversion et biologiques ainsi que d'autre matériel de reproduction des végétaux Complétant 2014/0100(COD) Subject 3.10.09.04 Agriculture biologique 3.70.17 Label et étiquetage écologique européen, écoconception	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
17/01/2022	Publication du document de base non-législatif	C(2022)00101	
17/01/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
19/01/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/03/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2513(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Supplementing 2014/0100(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	AGRI/9/08148

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé

Document de base non législatif	C(2022)00101	17/01/2022	
Document annexé à la procédure	C(2022)1465	07/03/2022	
Document annexé à la procédure	C(2022)1558	10/03/2022	